



5 novembre 2015

(15-5859)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

### NOTIFICATION

1.	<b>Membre notifiant:</b> <u>AUSTRALIE</u> <b>Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:</b>
2.	<b>Organisme responsable:</b> <i>Department of Agriculture and Water Resources</i> (Département de l'agriculture et des ressources en eau)
3.	<b>Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant):</b> Toutes les importations en Australie
4.	<b>Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Tous les partenaires commerciaux</b> <input type="checkbox"/> <b>Régions ou pays spécifiques:</b>
5.	<b>Intitulé du texte notifié:</b> <i>Replacement of the Import Conditions (ICON) system with the new Biosecurity Import Conditions (BICON) system</i> (Remplacement du système ICON (conditions d'importation) par le nouveau système BICON (conditions d'importation liées à la biosécurité)). <b>Langue(s):</b> anglais. <b>Nombre de pages:</b>
6.	<b>Teneur:</b> Le nouveau système BICON (conditions d'importation liées à la biosécurité) remplace, en l'améliorant, le système ICON (conditions d'importation) qui fixe depuis plusieurs années les conditions d'importation liées à la biosécurité et les conditions régissant les demandes de permis d'importation applicables en Australie.  Le système BICON va clarifier les conditions d'importation liées à la biosécurité, donner des précisions concernant les exigences en matière de documents requis et faciliter la recherche de conditions d'importation et d'informations pertinentes pour un scénario d'importation donné.  La mise en œuvre du système BICON ne modifie en rien les exigences australiennes en matière de biosécurité.  Le système BICON remplacera le système ICON en tant que source des conditions d'importation de l'Australie le 9 novembre 2015. S'agissant des demandes de permis d'importation, la transition complète vers le système BICON devrait être achevée d'ici à décembre 2015.  Pour obtenir de plus amples renseignements concernant BICON et accéder à ce système, suivre le lien: <a href="http://www.agriculture.gov.au/import/bicon">http://www.agriculture.gov.au/import/bicon</a> .
7.	<b>Objectif et raison d'être:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>innocuité des produits alimentaires,</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>santé des animaux,</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>préservation des végétaux,</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes,</b> <input type="checkbox"/> <b>protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.</b>
8.	<b>Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle:</b> <input type="checkbox"/> <b>Commission du Codex Alimentarius (par exemple, intitulé ou numéro de</b>

<p><i>série de la norme du Codex ou du texte apparenté)</i></p> <p><input type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (<i>par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (<i>par exemple, numéro de la NIMP</i>)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Néant</p> <p>La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:</p>	
9.	<p><b>Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles:</b> Le système BICON est disponible en anglais seulement.</p> <p>Pour obtenir de plus amples renseignements concernant BICON et accéder à ce système, suivre le lien: <a href="http://www.agriculture.gov.au/import/bicon">http://www.agriculture.gov.au/import/bicon</a>.</p>
10.	<p><b>Date projetée pour l'adoption (jj/mm/aa):</b> le 9 novembre 2015 pour les conditions d'importation; le 23 novembre 2015 pour toutes les demandes de permis d'importation</p> <p><b>Date projetée pour la publication (jj/mm/aa):</b> le système BICON a été mis à la disposition du public le 19 octobre 2015.</p>
11.	<p><b>Date projetée pour l'entrée en vigueur:</b> <input type="checkbox"/> Six mois à compter de la date de publication, et/ou (jj/mm/aa): le 9 novembre 2015 pour les conditions d'importation; le 23 novembre 2015 pour toutes les demandes de permis d'importation</p> <p><input type="checkbox"/> Mesure de facilitation du commerce</p>
12.	<p><b>Date limite pour la présentation des observations:</b> <input type="checkbox"/> Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou (jj/mm/aa): Sans objet</p> <p><b>Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations:</b> <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national.</p> <p><b>Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</b></p> <p><i>The Australian SPS Notification Point (Point notifications SPS australien)</i>  GPO Box 858  Canberra Act 2601  Australie  Courrier électronique: <a href="mailto:sps.contact@agriculture.gov.au">sps.contact@agriculture.gov.au</a></p>
13.	<p><b>Texte(s) disponible(s) auprès de:</b> <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p>Sans objet</p>